

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 08 octobre 2019

<u>Présents :</u>	M.	Sébastien DOSE
	MME	Jeannine DOUGOUD
	MME	Martine DROUOT
	M.	Jean-François GRANDBASTIEN
	M.	Dominique GRANDIEU
	M.	Philippe HALLIER
	MME	Renée HENRY
	M.	Antony KUHN
	M.	Denis MACHADO
	MME	Martine SCHREIBER
	M.	Laurent TROGLIC
	M.	Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	MME	Odile BEGORRE-MAIRE
	M.	Denis BERGEROT
	M.	Jean-Pierre HUET
	M.	Jean-Jacques MAXANT
	M.	Sébastien POINT

N°02 – DB du 08/10/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

Marché d'exploitation des installations de génie climatique
Autorisation de signer l'avenant n°3

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a passé un marché d'exploitation des installations de génie climatique avec Engie COFELY pour l'ensemble des bâtiments dont elle a la gestion (21 sites). Ce marché a pris effet le 01/11/2017 pour 4 saisons de chauffe.

Le marché comprend le paiement en direct des factures gaz (P1 délégué), la prise en charge de la gestion et de l'entretien des installations (dit « P2 »), la prise en charge totale du maintien de l'installation en état de fonctionnement (dit « P3/1 ») ainsi que l'exécution de certains travaux de mise à niveau des installations au début de la prise en charge (dit « P3/2 »). En outre, est prévu dans le marché, l'exécution de petits travaux de plomberie sur les installations sanitaires nécessitant une intervention en urgence (dit « P3/3 ») pour un montant annuel limité de 4 000 euros HT.

Il est proposé d'établir un avenant n°3 au marché initial actant les modifications suivantes :

- Evolution des redevances P1 suite à l'évaluation des tarifs de fourniture gaz

La communauté de communes a attribué un nouveau marché subséquent de fourniture de gaz, prenant effet le 1^{er} juillet 2019.

Conformément à l'article 4.2 du CCAP du marché d'exploitation des installations de génie climatique, la nouvelle base tarifaire du marché de fourniture gaz s'applique à compter du 1^{er} juillet 2019 aux redevances P1.

L'augmentation du prix du gaz entraîne de fait une augmentation de la redevance P1. Cette augmentation est estimée à 17941.74 €HT pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2021, date de fin du marché.

- Ajout et suppression de prestations dans le cadre du P3/2 :

Après concertation et analyse technico-économique, il est proposé de supprimer les prestations suivantes prévues au marché initial :

- Site n°04 – COSEC FROUARD

Fourniture et pose d'un adoucisseur : – **3 684,10 € HT**

Cette prestation a été incluse dans le marché global de Rénovation de la
Chaufferie passé en 2019 (Chantier en cours)

- Site n°15 – ATELIERS INTERCOMMUNAUX

Fourniture et pose d'un compteur solaire ECS : – **1 848,70 € HT**

L'analyse du gain apporté par la pose d'un compteur de calories sur
l'installation de production d'Eau Chaude Sanitaire Solaire n'a pas été jugée
pertinente.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter la prestation suivante au marché :

- Sites n°13 – 13b – 13t – 13q : DELTA AFFAIRES – DELTA SERVICES –
EMI –CHAUFFERIE CENTRALISEE

Mise en place d'une télé-alarme : + **4 290 € HT**

Cet outil permettra à notre exploitant d'être connecté en temps réel avec nos
installations pour la conduite et le suivi optimal de celles-ci, plus
particulièrement en cas de pannes.

Ces modifications, objet de l'avenant n°3, d'un montant total de **16 698,94 € HT**
représentent une augmentation du marché initial de 1,74 %.

Le montant cumulé de **54 427,58 € HT** des avenants n°1, 2 et 3 représente une
augmentation de 5,66 % du montant du marché initial estimé à 959 016,48 € HT
(part forfaitaire et part estimée confondues).

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 30 septembre a émis un avis
favorable à l'établissement de l'avenant n°3.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 d'un montant de **16 698,94 € HT**
avec l'entreprise ENGIE COFELY.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 30/09/2019,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 d'un montant de **16 698,94 € HT**
avec l'entreprise ENGIE COFELY.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC